

Re Sweeney

AFFAIRE INTÉRESSANT :

Les Règles de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

et

Tiffany Sweeney

2022 OCRCVM 22

Organisme canadien de réglementation du commerce
des valeurs mobilières (section du Pacifique)

Audience tenue le 25 août 2022 à Vancouver (Colombie-Britannique)

Décision rendue le 25 août 2022

Motifs publiés le 19 septembre 2022

Formation d'instruction

John Rogers, président, Alexandra Williams et Bruce Maranda

Comparutions

Lorne Herlin, avocat principal de la mise en application

Andrew Crabtree, pour Tiffany Sweeney

Tiffany Sweeney (absente)

DÉCISION RELATIVE À L'ACCEPTATION DE L'ENTENTE DE RÈGLEMENT

L'INTRODUCTION

¶ 1 L'intimée est une représentante inscrite chevronnée qui a commencé sa carrière dans le secteur des valeurs mobilières en 2006; elle est devenue représentante inscrite chez Valeurs mobilières Union Ltée (Valeurs mobilières Union) en 2008, avant de se joindre à PI Financial Corp. (PI) en 2012, lorsque PI a acquis les comptes de Valeurs Mobilières Union. Le 9 mars 2018, elle a commencé à travailler à Corporation Recherche Capital (Recherche Capital).

¶ 2 Jusqu'à la présente affaire, au cours de ses seize ans dans le secteur des valeurs mobilières, l'intimée n'avait pas d'antécédents disciplinaires.

¶ 3 Toutefois, le personnel de la mise en application de l'OCRCVM (le personnel de l'OCRCVM) allègue que, à compter de décembre 2017 et au cours des dix mois suivants, l'intimée a manqué à son obligation de protection du marché :

1. en exerçant et en facilitant des activités dans sept comptes pour cinq clients différents tout en sachant que les personnes qui étaient autorisées à effectuer des opérations dans les sept comptes se connaissaient;

2. en effectuant des opérations sur des dizaines de millions d'actions de onze entités différentes, opérations qui ont généré un produit se chiffrant à des dizaines de millions de dollars, tout en faisant fi d'un certain nombre d'indicateurs ou de signaux d'alarme indiquant que les comptes pouvaient faire l'objet d'activités douteuses;
3. en utilisant des moyens interdits pour communiquer avec des clients;
4. en ne tenant aucun compte de plusieurs demandes de renseignements du Service de la conformité.

¶ 4 Le 15 août 2022, l'intimée a conclu une entente de règlement avec le personnel de l'OCRCVM (l'entente de règlement) dans laquelle elle a admis avoir commis ces contraventions et accepté les sanctions et le paiement des frais suivants :

1. une amende de 50 000 \$;
2. la remise de commissions de 28 806 \$;
3. une suspension de son inscription auprès de l'OCRCVM à un titre quelconque d'une durée d'un mois (du 1^{er} au 30 septembre 2022, inclusivement);
4. le paiement d'une somme de 15 000 \$ au titre des frais.

L'intimée doit payer les sommes mentionnées ci-dessus dans un délai de 30 jours suivant l'acceptation de l'entente de règlement par la formation d'instruction, à moins que le personnel de l'OCRCVM et l'intimée ne conviennent d'un autre délai.

¶ 5 Au terme d'une audience tenue le 25 août 2022, la formation d'instruction a accepté l'entente de règlement. Voici les motifs qui l'ont amenée à rendre sa décision d'accepter l'entente de règlement.

LES FAITS RECONNUS

Les comptes

¶ 6 Au cours de la période de dix mois allant de décembre 2017 à octobre 2018, l'intimée était la représentante inscrite responsable des sept comptes suivants (les comptes) :

1. le compte de JL à PI puis à Recherche Capital;
2. le compte de D Corp. à PI puis à Recherche Capital;
3. le compte de S Corp. à Recherche Capital;
4. le compte de KPM à Recherche Capital;
5. le compte d'E SA à Recherche Capital.

¶ 7 Les comptes de KPM, de S Corp. et d'E SA ont été ouverts à peu près au même moment, et, tout comme les autres comptes, ils présentaient les signaux d'alarme suivants :

1. les documents relatifs à quatre des comptes indiquaient que ces derniers étaient liés à des sociétés dont AJ était l'unique administrateur et dont le siège social était situé au 1199 West Hastings Street (le bureau de Hastings Street);
2. Le bureau de Hastings Street était :
 1. le bureau de l'unique propriétaire véritable des comptes de JL;
 2. l'adresse postale et l'adresse du domicile pour les comptes de D Corp;
 3. l'adresse postale et l'adresse du domicile pour le compte de S Corp.;
 4. le bureau où travaillaient AJ, JL, DV (l'unique propriétaire véritable des comptes de

D Corp.) et VRT (une partie ayant l'autorisation d'effectuer des opérations dans le compte de S. Corp.);

3. un nombre élevé d'actions d'émetteurs inscrits à la Bourse des valeurs canadiennes ont été déposées dans les comptes, généralement au moyen d'un dépôt de certificats d'actions, et des actions d'un même émetteur ont été reçues dans plusieurs des comptes au même moment ou à peu près au même moment;
4. bon nombre des actions qui ont été déposées dans les comptes ont été achetées dans le cadre de placements privés qui faisaient l'objet de la dispense de prospectus prévue à l'article 2.24 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus;
5. bon nombre des titulaires de compte agissaient à titre de consultants auprès des mêmes émetteurs, et l'intimée savait que les consultants étaient en mesure d'acquérir des actions de ces émetteurs grâce à cette dispense de prospectus;
6. les actions étaient généralement vendues avant que les certificats d'actions ne soient déposés dans les comptes, et la vente des actions occasionnait une perte dans certains cas;
7. dans bien des cas, la totalité ou la majeure partie du produit de la vente de ces actions a été retiré des comptes peu de temps après la vente;
8. Parfois, l'activité dans certains des comptes ne cadrait pas avec la valeur estimée des actifs liquides nets déclarée dans les formulaires d'ouverture de compte. Par exemple, le formulaire d'ouverture du compte de JL à Recherche Capital indiquait que JL possédait des actifs liquides nets approximatifs de 5 000 000 \$. Cependant, entre mai et septembre 2018, un montant total de 11 000 000 \$ a été retiré de ce compte.

Les demandes de renseignements du service de la conformité

¶ 8 Entre mars et août 2018, le personnel du service de la conformité de Recherche Capital a effectué de nombreuses demandes de renseignements au sujet des comptes. Il a notamment fait ce qui suit :

1. en ce qui concerne environ 32 dépôts d'actions dans les comptes, il a demandé à l'intimée de quelle manière les clients avaient acheté les actions et s'ils étaient liés à la société dont les actions se négociaient;
2. il a effectué environ 16 demandes de renseignements sur l'objet des comptes et certaines activités de négociation dans ces comptes.

¶ 9 L'intimée a donné suite à toutes les demandes faites par le personnel du service de la conformité de Recherche Capital, en vérifiant notamment les certificats d'actions qui avaient été présentés.

Les communications interdites avec les clients

¶ 10 En contravention des politiques de PI et de Recherche Capital, l'intimée a communiqué avec des clients par l'entremise de WhatsApp Messenger et de Signal Messenger, toutes deux des applications de communication de tiers non approuvées dont l'utilisation n'était pas conforme à son obligation d'observer des normes de conduite élevées.

¶ 11 Puisque les communications que l'intimée a reçues et transmises au moyen de ces applications de communication non approuvées n'ont pas été enregistrées, PI et Recherche Capital n'ont pas pu les surveiller ni les conserver.

LES CONTRAVENTIONS

¶ 12 Du fait de la conduite décrite ci-dessus, l'intimée a reconnu avoir commis les contraventions suivantes aux Règles de l'OCRCVM :

Contravention 1

de décembre 2017 à octobre 2018, elle a manqué à son obligation de protection du marché, en contravention de la Règle 1400 de l'OCRCVM, en manquant à son obligation d'examiner les opérations dans les comptes et d'enquêter sur ces dernières;

Contravention 2

entre décembre 2017 et octobre 2018, elle a communiqué avec ses clients à l'aide d'applications de communication de tiers non approuvées, en contravention de la Règle 1400 de l'OCRCVM.

LES OBSERVATIONS DU PERSONNEL DE L'OCRCVM

Les lignes directrices sur les sanctions de l'OCRCVM applicables

¶ 13 En recommandant à la formation d'instruction d'accepter l'entente de règlement, le personnel de l'OCRCVM a fait valoir que les sanctions proposées se situent dans une fourchette raisonnable, faisant remarquer que le principe sous-jacent des Lignes directrices sur les sanctions de l'OCRCVM (les Lignes directrices sur les sanctions) était que les sanctions imposées devraient être suffisamment sévères, premièrement pour empêcher et décourager l'intimé d'avoir une conduite fautive à l'avenir (la dissuasion spécifique) et, deuxièmement pour dissuader les autres d'avoir une conduite fautive similaire (la dissuasion générale).

¶ 14 En outre, les sanctions devraient être proportionnelles à la conduite en cause et semblables aux sanctions imposées pour des contraventions similaires dans des circonstances similaires.

¶ 15 À l'appui de sa recommandation concernant le caractère raisonnable des sanctions proposées dans l'entente de règlement, le personnel de l'OCRCVM a attiré l'attention de la formation d'instruction sur certains facteurs énoncés dans les Lignes directrices sur les sanctions, dont les suivants :

1. Le nombre, la taille et le caractère des opérations en cause

Le personnel a souligné ce qui suit :

- le nombre de comptes en cause et les liens étroits entre les titulaires de ces derniers;
- le nombre considérable d'actions du même émetteur et le fait que ces actions ont été vendues avant ou peu de temps après leur dépôt dans les comptes et souvent à perte;
- la valeur des opérations dans les comptes surpassait considérablement la valeur déclarée des actifs liquides dans les comptes.

2. Le nombre élevé d'agissements ou un schéma de conduite fautive et une conduite fautive sur une longue période

Le personnel a fait remarquer ce qui suit :

- la conduite fautive concernait cinq clients;
- elle a duré 10 mois;
- la conduite fautive a trait à l'utilisation d'applications de communication de tiers, en contravention des politiques de l'employeur de l'intimée.

3. Les antécédents disciplinaires pertinents de l'intimée et sa coopération pour régler la présente affaire.

Le personnel de l'OCRCVM a fait remarquer ce qui suit :

- l'intimée est une personne autorisée depuis 2008 et n'a pas d'antécédents disciplinaires;
- l'intimée a accepté de régler la présente affaire avant la publication d'un exposé des allégations, ce qui a permis une réduction des ressources consacrées par le personnel de l'OCRCVM à la poursuite et donné lieu à une résolution plus rapide.

Les décisions antérieures réglementaires rendues dans des cas analogues

¶ 16 À l'appui de sa recommandation sur le caractère raisonnable de la sanction proposée dans l'entente de règlement, le personnel de l'OCRCVM a cité à la formation d'instruction les décisions suivantes contenant des contraventions similaires :

Re Martin 2021 OCRCVM 32

- Les six signaux d'alarme déclenchés par la conduite de l'intimé dans cette affaire présentaient des ressemblances avec l'espèce, à l'exception du fait que la conduite s'est étendue sur une période de 29 mois et que certains des cinq comptes en cause étaient associés à des territoires étrangers.
- Les sanctions qui ont été convenues sont les suivantes : une amende de 82 000 \$ comprenant une remise des commissions de 32 000 \$ et le paiement d'une somme de 20 000 \$ au titre des frais.

Re Carrigan & Gold 2019 OCRCVM 31

- Au moins dix signaux d'alarme déclenchés par la conduite des intimés dans cette affaire concernaient trois comptes de clients liés. La conduite s'est étendue sur une période de sept mois, et les faits étaient les suivants :
 - les titres négociés étaient des titres non liquides de deux émetteurs et représentaient une grande partie des activités de négociation de ces émetteurs;
 - les ordres étaient non sollicités, des opérations étaient souvent effectuées le même jour alors que l'un des comptes avait des positions opposées sur le marché, les ordres étaient parfois saisis dans des comptes différents dans un laps de temps rapproché, une grande quantité de certificats de titres étaient souvent déposés dans les comptes, puis les titres étaient vendus;
- M. Carrigan a accepté de payer une amende de 50 000 \$ et une somme de 7 500 \$ au titre des frais, et de réussir le Cours de formation à l'intention des négociateurs;
- M. Gold a accepté de payer une amende de 20 000 \$ et une somme de 7 500 \$ au titre des frais, et de réussir le Cours de formation à l'intention des négociateurs;

Re Rowlatt 2020 OCRCVM 32

- Les signaux d'alarme déclenchés par la conduite de l'intimé dans cette affaire concernaient cinq comptes de clients liés. La conduite s'est étendue sur une période de douze mois, et les faits étaient les suivants :
 - les titres négociés étaient des titres non liquides de deux émetteurs et représentaient une grande partie des activités de négociation de ces émetteurs;
 - les ordres étaient non sollicités, des opérations étaient souvent effectuées dans un laps de temps rapproché, une grande quantité de certificats de titres étaient déposés, puis les titres étaient vendus. En outre, ces opérations entraînaient souvent un volume important de négociation à un cours supérieur des titres des deux émetteurs;

- le service de la conformité de l'employeur de l'intimé a soulevé à trois occasions des questions au sujet des opérations en fin de séance.
- L'intimé a accepté de payer une amende de 50 000 \$ comprenant la remise des commissions et une somme de 7 500 \$ au titre des frais, et de réussir le Cours de formation à l'intention des négociateurs.

¶ 17 Le personnel de l'OCRCVM a soutenu que, compte tenu des Lignes directrices sur les sanctions de l'OCRCVM et de la jurisprudence citées et du fait que l'intimée a accepté la responsabilité de sa conduite en concluant l'entente de règlement, les sanctions convenues dans l'entente de règlement se situent dans une fourchette raisonnable et que la formation d'instruction devait accepter l'entente de règlement.

L'ANALYSE

La norme d'acceptation d'une entente de règlement

¶ 18 Dans sa décision, la formation d'instruction a reconnu que l'entente de règlement devait être acceptée à moins d'être d'avis que les sanctions contenues dans celle-ci se situent à l'extérieur d'une fourchette d'adéquation raisonnable. Ce critère d'adéquation tient compte des avantages de la procédure de règlement dans la perspective de l'intérêt public, procédure qui encourage l'intimé à admettre les allégations pour éviter le temps et les frais qui auraient été nécessaires à la tenue d'une audience sur le fond complète.

¶ 19 Toutefois, ces sanctions doivent également satisfaire aux objectifs de la procédure disciplinaire de l'OCRCVM qui consistent à avoir un effet de dissuasion spécifique sur l'intimé et de dissuasion générale sur le secteur des valeurs mobilières. En d'autres termes, les sanctions imposées ont pour but premier d'avoir un effet dissuasif tant sur le contrevenant que sur le secteur dans son ensemble et, en outre, de servir de pénalité pour le contrevenant.

¶ 20 Lors de la détermination du caractère approprié des sanctions, la formation d'instruction doit déterminer si les sanctions proposées sont proportionnelles à la conduite fautive reconnue et si cette dernière est similaire à d'autres conduites fautives reconnues pour lesquelles des sanctions ont été imposées et qui constituent une forme de jurisprudence servant à établir le caractère approprié des sanctions en cause. Autrement dit, afin de veiller à l'équité procédurale et de répondre aux attentes du secteur, la formation d'instruction doit s'assurer que, pour une forme particulière de conduite fautive, un type précis de sanctions sera imposé. Elle doit également veiller à ce que ces sanctions ne soient ni trop clémentes ni trop sévères pour que le secteur les perçoive comme étant appropriées à la conduite fautive en cause.

¶ 21 Dans l'affaire *Re Carrigan & Gold*, au moment de déterminer si les sanctions en cause étaient appropriées ou non, la formation d'instruction a fait remarquer que si elle approuvait des sanctions moins sévères que ce à quoi s'attendent les membres du secteur des valeurs mobilières pour la conduite en question, cela pourrait aller à l'encontre des objectifs de la procédure disciplinaire. Il incombe donc à la formation d'instruction de déterminer si une sanction est appropriée à la conduite et à l'intimé afin de poursuivre le but premier des sanctions, qui est la prévention plutôt que le châtement.

¶ 22 Dans le contexte de l'examen de la sévérité des sanctions, la formation d'instruction, dans la décision *Re Carrigan & Gold*, a énoncé ce qui suit au paragraphe 25:

La formation avait de sérieux doutes par rapport aux sanctions proposées en l'espèce, lesquelles ne reflètent pas adéquatement, selon elle, la gravité des nombreuses contraventions à l'alinéa (1) du paragraphe 2.1 des RUIM qui ont été commises sur une période importante.

¶ 23 Toutefois, malgré ces préoccupations, la formation d'instruction a approuvé l'entente de règlement, en reconnaissant qu'elle était tenue de le faire à moins que les sanctions proposées se situent à l'extérieur de la « fourchette raisonnable d'adéquation ».

¶ 24 Tout comme dans *Re Carrigan & Gold*, la formation d'instruction avait, en l'espèce, de sérieux doutes

quant à l'adéquation des sanctions proposées dans l'entente de règlement par rapport à la gravité de la conduite reconnue par l'intimé.

¶ 25 Lorsque la formation d'instruction a comparé les faits admis par l'intimée dans l'entente de règlement avec ceux contenus dans la jurisprudence soumise par le personnel de l'OCRCVM et indiquée ci-dessus, elle a constaté ce qui suit :

1. les faits en l'espèce ont trait à un nombre beaucoup plus grand d'actions et à beaucoup plus d'argent, et les opérations ont été effectuées dans sept comptes sur une période de dix mois;
2. l'intimée a reçu environ 16 demandes de renseignements au sujet de l'objet des comptes envoyées par le service de la conformité.

¶ 26 Toutefois, l'acte de l'intimée qui était le plus déconcertant pour la formation d'instruction était l'utilisation par cette dernière d'applications de communication de tiers non approuvées, ce qui a empêché les services de conformité respectifs de surveiller et de gérer ces communications. Une telle utilisation de ces systèmes de communication de tiers constituait soit un acte innocent, soit une tentative délibérée de l'intimée de s'assurer que ses activités à l'égard des comptes n'étaient pas surveillées.

¶ 27 La formation d'instruction a souligné la ressemblance entre les sanctions convenues dans la jurisprudence et celles convenues dans la présente affaire, et ce, même si les faits en l'espèce semblent plus graves. En gardant à l'esprit que, comme nous l'avons mentionné précédemment, l'un des principes directeurs servant à déterminer le caractère approprié des sanctions convenues est l'effet de dissuasion générale sur les membres du secteur, la formation d'instruction craint que cette similitude envoie à ces derniers le message erroné selon lequel la sévérité des sanctions imposées pour un certain ensemble de conduites fautives n'augmente pas avec la gravité de la conduite reconnue ou la répétition de cette dernière par d'autres parties.

¶ 28 Afin de veiller à ce qu'un ensemble particulier de sanctions imposées pour un schéma précis de conduite fautive ne soit pas considéré au sein du secteur comme un « prix à payer pour faire des affaires », la formation d'instruction devrait s'attendre à une augmentation de la sévérité des sanctions imposées à l'avenir et favoriser une telle augmentation, afin de répondre de manière appropriée au nombre et à la fréquence d'occurrences d'une conduite fautive similaire, et s'attendre à ce que toutes les personnes inscrites aient l'obligation de se tenir au courant des décisions disciplinaires afin de s'assurer qu'elles exercent leurs activités conformément aux meilleures pratiques du secteur.

¶ 29 Toutefois, malgré la préoccupation de la formation d'instruction, qui estime que les contraventions reconnues par l'intimée dans l'entente de règlement semblent plus graves que les contraventions reconnues et énoncées dans la jurisprudence présentée par le personnel de l'OCRCVM à l'appui des sanctions convenues dans l'entente de règlement, la formation d'instruction a souligné les facteurs atténuants suivants :

1. l'intimée n'a pas d'antécédents disciplinaires;
2. elle a coopéré pleinement avec le personnel de l'OCRCVM en concluant l'entente de règlement.

¶ 30 En outre, les sanctions convenues dans l'entente de règlement comprennent une interdiction d'inscription d'une durée d'un mois.

¶ 31 À la lumière des facteurs atténuants et de la suspension convenue, et conformément au principe susmentionné selon lequel l'entente de règlement doit être acceptée à moins que les sanctions qu'elle contient ne se situent à l'extérieur d'une fourchette raisonnable d'adéquation, la formation d'instruction a décidé d'accepter l'entente de règlement.

LA CONCLUSION

¶ 32 Sur le fondement de ce qui précède, la formation d'instruction a accepté l'entente de règlement.

Fait à Vancouver, en Colombie-Britannique, le 19 septembre 2022.

John Rogers

Alexandra Williams

Bruce Maranda

ENTENTE DE RÈGLEMENT

PARTIE I – INTRODUCTION

1. L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) publiera un avis de demande annonçant la tenue d'une audience de règlement au cours de laquelle une formation d'instruction (la formation d'instruction) déterminera, conformément à l'article 8215 des Règles de l'OCRCVM, si elle doit accepter l'entente de règlement (l'entente de règlement) conclue entre le personnel de l'OCRCVM (le personnel) et l'intimée, Tiffany Sweeney (M^{me} Sweeney).

PARTIE II – RECOMMANDATION CONJOINTE DE RÈGLEMENT

2. Le personnel et M^{me} Sweeney recommandent conjointement que la formation d'instruction accepte la présente entente de règlement selon les modalités exposées ci-après.

PARTIE III – FAITS CONVENUS

3. Pour les besoins de l'entente de règlement, M^{me} Sweeney convient des faits exposés dans la partie III.

Aperçu

4. Entre décembre 2017 et octobre 2018, M^{me} Sweeney a facilité, dans sept comptes pour cinq clients différents, une activité qui a généré un certain nombre d'indicateurs ou de signaux d'alarme indiquant que les comptes pouvaient faire l'objet d'activités douteuses.
5. Bon nombre des comptes étaient liés à AJ, qui était l'unique administrateur de B Financial Corp. (B Financial) et de J & Company Professional Corp. (J & Company). M^{me} Sweeney était la représentante inscrite responsable du compte d'AJ. En outre, elle savait qu'AJ et de nombreuses personnes autorisées à effectuer des opérations dans les sept comptes se connaissaient.
6. En plus du fait que bon nombre des comptes étaient liés à AJ, l'activité dans les comptes a déclenché les signaux d'alarme suivants :
 - i. un nombre élevé d'actions ont été déposées dans les comptes;
 - ii. des actions des mêmes émetteurs ont été déposées dans certains des comptes à peu près au même moment;
 - iii. les titulaires des comptes agissaient à titre de consultants auprès des mêmes émetteurs;
 - iv. les actions étaient vendues avant d'être déposées dans les comptes ou peu de temps après, et la vente occasionnait souvent une perte;
 - v. le produit de la vente des actions était souvent retiré des comptes peu de temps après la vente;
 - vi. souvent, l'activité dans le compte surpassait considérablement la valeur déclarée des actifs liquides.
7. Ces signaux d'alarme ont entraîné plusieurs demandes de renseignements du Service de la conformité.
8. Les signaux d'alarme et les demandes de renseignements du Service de la conformité auraient dû amener M^{me} Sweeney à demander des précisions pour s'assurer que l'activité dans le compte était

exercée à des fins légitimes.

9. À la lumière de l'ensemble des circonstances, M^{me} Sweeney ne s'est pas acquittée adéquatement de son obligation de protection du marché.
10. De plus, M^{me} Sweeney a utilisé les applications WhatsApp Messenger et Signal Messenger pour communiquer avec ses clients dans le cadre de certaines interactions. Par conséquent, les courtiers membres qui employaient M^{me} Sweeney n'étaient pas en mesure de surveiller toutes ses communications conformément à leurs obligations réglementaires.

L'historique d'inscription de M^{me} Sweeney

11. M^{me} Sweeney travaille dans le secteur des valeurs mobilières depuis 2006, et ce, sans interruption.
12. En 2008, elle a commencé à travailler à titre de représentante inscrite (valeurs mobilières, clientèle de détail) à Valeurs mobilières Union Ltée (Valeurs mobilières Union).
13. En 2012, PI Financial Corp. (PI) a acquis les comptes de Valeurs mobilières Union. Par conséquent, en octobre 2012, M^{me} Sweeney a commencé à travailler à titre de représentante inscrite (valeurs mobilières, clientèle de détail) au siège social de PI à Vancouver.
14. Depuis le 9 mars 2018, M^{me} Sweeney travaille au bureau de Vancouver de la Corporation Recherche Capital (auparavant Corporation Mackie Recherche Capital) à titre de représentante inscrite (valeurs mobilières, clientèle de détail).
15. La conduite décrite dans la présente entente de règlement a été affichée entre décembre 2017 et octobre 2018, lorsque M^{me} Sweeney travaillait à PI, puis à la Corporation Recherche Capital (Recherche Capital).

Les comptes

16. Durant toute la période des faits reprochés, M^{me} Sweeney était la représentante inscrite responsable des sept comptes suivants :
 - i. le compte de JL à PI;
 - ii. le compte de JL à Recherche Capital;
 - iii. le compte de D Capital Corp. (D Corp.) à PI (le compte de D Corp. à PI);
 - iv. le compte de D Corp. à Recherche Capital;
 - v. le compte de S Capital Corp. (S Corp.) à Recherche Capital (le compte de S Corp. à Recherche Capital);
 - vi. le compte de KPM à Recherche Capital;
 - vii. le compte d'E Invest SA (E SA) à Recherche Capital (le compte d'E SA à Recherche Capital).
17. Le compte de JL à PI, le compte de JL à Recherche Capital, le compte de D Corp. à PI, le compte de D Corp. à Recherche Capital, le compte de S Corp. à Recherche Capital, le compte de KPM à Recherche Capital et le compte d'E SA à Recherche Capital sont collectivement appelés ci-dessous les « comptes ».
18. Certains des comptes ont été ouverts à peu près au même moment. En particulier :
 - le compte de KPM à Recherche Capital a été ouvert au nom de KPM en mars 2018;
 - le compte de S Corp. à Recherche Capital a été ouvert au nom de S Corp. en mai 2018;
 - le compte d'E SA à Recherche Capital a été ouvert au nom d'E SA en juin 2018.

Les signaux d'alarme liés aux comptes

19. Les signaux d'alarme qui suivent indiquaient que la totalité ou une partie des comptes pouvaient faire l'objet d'activités douteuses.

i. Certains des comptes étaient liés à AJ

20. B Financial est une société constituée en Colombie-Britannique. À l'époque des faits reprochés, le siège social de B Financial se trouvait au 1199, West Hastings Street, Vancouver, C.-B. (le bureau de Hastings Street).

21. J & Company est une société constituée en Colombie-Britannique. À l'époque des faits reprochés, le siège social de B Financial se trouvait au bureau de Hastings Street.

22. AJ est l'unique administrateur de B Financial Corp. et de J & Company.

23. Le 19 mars 2018, M^{me} Sweeney est devenue la représentante inscrite responsable d'un compte qu'AJ détenait auprès de Recherche Capital.

24. Comme il est précisé plus bas, les documents relatifs au compte de JL à PI, au compte de JL à Recherche Capital, au compte de D Corp. à PI, au compte de D Corp. à Recherche Capital et au compte de S Corp. à Recherche Capital indiquaient que les comptes étaient liés à B Financial, à J & Company ou aux deux sociétés.

Le compte de JL à PI et le compte de JL à Recherche Capital

25. JL était l'unique propriétaire véritable du compte de JL à PI et du compte de JL à Recherche Capital.

26. Le bureau de JL se trouvait au bureau de Hastings Street.

Le compte de D Corp. à PI et le compte de D. Corp à Recherche Capital

27. DV agissait à titre d'administratrice et de présidente de D. Corp.

28. DV était l'unique propriétaire véritable du compte de D Corp. à PI et du compte de D Corp. à Recherche Capital.

29. DV travaillait à titre de secrétaire générale à J & Company.

30. L'adresse postale et l'adresse du domicile liées au compte de D Corp. à PI et au compte de D Corp. à Recherche Capital correspondaient à celle du bureau de Hastings Street.

31. L'adresse courriel liée au compte de D Corp. à PI correspondait au nom de domaine de l'adresse courriel de DV à J & Company, et, jusqu'à juin 2018, il s'agissait également de l'adresse courriel liée au compte de D Corp. à Recherche Capital.

Le compte de S Corp. à Recherche Capital

32. VRT agissait à titre d'administrateur et de secrétaire général à S Corp. et avait l'autorisation d'effectuer des opérations dans le compte de S Corp. à Recherche Capital.

33. VRT travaillait à titre de secrétaire général à B Financial et à J & Company.

34. L'adresse postale et l'adresse du domicile liées au compte de S Corp. à Recherche Capital correspondaient à celle du bureau de Hastings Street.

35. L'adresse courriel liée au compte de S Corp. à Recherche Capital correspondait au nom de domaine de l'adresse courriel de VRT à B Financial.

36. VRT utilisait également une adresse courriel comportant le nom de domaine de J & Company pour communiquer avec M^{me} Sweeney.

37. De plus, M^{me} Sweeney savait que AJ, JL, DV et VRT se connaissaient et travaillaient en dehors du bureau de Hastings Street.

ii. Un nombre élevé d'actions ont été déposées dans les comptes

38. Comme il est indiqué à l'annexe A, un nombre élevé d'actions provenant de sociétés inscrites à la Bourse des valeurs canadiennes ont été déposées dans les comptes. De manière générale, les actions ont été déposées dans les comptes au moyen d'un dépôt de certificats d'actions.
39. En particulier, 30 776 628 actions d'Abattis Bioceuticals Corp. ont été reçues dans le compte de JL à PI entre décembre 2017 et mars 2018.
40. Dans le compte de JL à Recherche Capital :
- 28 749 806 actions d'Abattis Bioceuticals Corp. ont été reçues entre mars et juillet 2018;
 - 1 250 000 actions de Green 2 Blue Energy Corp. ont été reçues en avril 2018;
 - 197 143 actions de Beleave Inc. ont été reçues en mai 2018;
 - 2 225 000 actions de Cryptobloc Technologies Corp. ont été reçues en juin 2018;
 - 2 871 429 actions de Speakeasy Cannabis Club ont été reçues entre juin et juillet 2018;
 - 5 000 000 d'actions de New Point Exploration Corp. ont été reçues en août 2018.
41. En février 2018, 900 000 actions de Kootenay Zinc Corp. ont été reçues dans le compte de D Corp. à PI.
42. Dans le compte de D Corp. à PI :
- 4 268 750 actions d'Affinor Growers Inc. ont été reçues en mars 2018;
 - 5 000 000 d'actions de Green 2 Blue Energy Corp. ont été reçues en avril 2018;
 - 821 429 actions de Beleave Inc. ont été reçues entre mai et juin 2018;
 - 2 258 334 actions de Marapharm Ventures Inc. ont été reçues entre mai et juin 2018;
 - 6 666 667 actions de Cryptobloc Technologies Corp. ont été reçues en juin 2018;
 - 2 500 000 actions de BLOK Technologies Inc. ont été reçues en juin 2018;
 - 22 950 000 actions de Preveceutical Medical Inc. ont été reçues entre juin et juillet 2018.
43. Dans le compte de KPM à Recherche Capital :
- 5 449 591 actions d'Abattis Bioceuticals Corp. ont été reçues en mars 2018;
 - 250 000 actions de Beleave Inc. ont été reçues en juin 2018;
 - 2 500 000 actions de BLOK Technologies Inc. ont été reçues en juin 2018.
44. Dans le compte S Corp. à Recherche Capital :
- 4 750 334 actions de Marapharm Ventures Inc. ont été reçues entre mai et juin 2018;
 - 6 666 667 actions de Cryptobloc Technologies Corp. ont été reçues en juin 2018;
 - 750 000 actions de Beleave Inc. ont été reçues en juin 2018;
 - 80 769 actions d'Abattis Bioceuticals Corp. ont été reçues en juillet 2018.
45. 5 000 000 d'actions de New Point Exploration Corp. ont été reçues dans le compte d'E SA à Recherche Capital en août 2018.

iii. Les actions des mêmes émetteurs étaient déposées dans certains des comptes à peu près au même moment

46. Comme il est indiqué à l'annexe B, à plusieurs occasions, des actions d'un même émetteur ont été reçues dans plusieurs des comptes au même moment ou à peu près au même moment.
47. En particulier :
- en mars 2018, des actions d'Abattis Bioceuticals Corp. ont été reçues dans le compte de JL à PI, le compte de JL à Recherche Capital et le compte de KPM à Recherche Capital;
 - en mars 2018, des actions d'Affinor Growers Inc. ont été reçues dans le compte de JL à Recherche Capital et le compte de D Corp. à Recherche Capital;
 - en avril 2018, des actions de Green 2 Blue Energy Corp. ont été reçues dans le compte de JL à Recherche Capital et dans le compte de D Corp. à Recherche Capital;
 - entre mai et juin 2018, des actions de Beleave Inc. ont été reçues dans le compte de JL à Recherche Capital, dans le compte de D Corp. à Recherche Capital, dans le compte de S Corp. à Recherche Capital et dans le compte de KPM à Recherche Capital;
 - entre mai et juin 2018, des actions de Marapharm Ventures Inc. ont été reçues dans le compte de D Corp. à Recherche Capital et dans le compte de S Corp. à Recherche Capital;
 - en juin 2018, des actions de BLOK Technologies Inc. ont été reçues dans le compte de D Corp. à Recherche Capital et dans le compte de KPM à Recherche Capital;
 - en juin 2018, des actions de Cryptobloc Technologies Corp. ont été reçues dans le compte de JL à Recherche Capital et dans le compte de S Corp. à Recherche Capital;
 - en août 2018, des actions de New Point Exploration Corp. ont été reçues dans le compte de JL à Recherche Capital et dans le compte de D Corp. à Recherche Capital.
- iv. Les titulaires des comptes agissaient à titre de consultants auprès des mêmes émetteurs**
48. Comme il est indiqué à l'annexe C, bon nombre des actions qui ont été déposées dans les comptes ont été achetées dans le cadre de placements privés qui se sont prévalus d'une dispense de prospectus prévue à l'article 2.24 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* accordées aux salariés, aux membres de la haute direction, aux administrateurs et aux consultants d'un émetteur.
49. M^{me} Sweeney savait que les titulaires de compte pouvaient se prévaloir de la dispense de prospectus prévue à l'article 2.24 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* parce qu'ils agissaient à titre de consultants auprès des émetteurs visés.
50. De plus, bon nombre des titulaires de compte agissaient à titre de consultants auprès des mêmes émetteurs. En particulier :
- JL et S Corp. étaient consultants auprès d'Abattis Bioceuticals Corp.;
 - JL, D Corp., S Corp. et KPM étaient consultants auprès de Beleave Inc.;
 - D Corp. et KPM étaient consultants auprès de BLOK Technologies Inc.;
 - D Corp. et S Corp. étaient consultants auprès de Cryptobloc Technologies Corp.;
 - D Corp. et S Corp. étaient consultants auprès de Marapharm Ventures Inc.
- v. Les actions étaient vendues avant d'être déposées ou peu de temps après le dépôt, et la vente occasionnait souvent une perte**
51. Comme il est indiqué à l'annexe D, les actions étaient généralement vendues avant d'être déposées dans les comptes ou peu de temps après et, comme il est indiqué à l'annexe E, la vente des actions occasionnait une perte dans certains cas.

52. En particulier, 2 757 000 actions de Cryptobloc Technologies Corp. ont été vendues dans le compte de JL à Recherche Capital, vente qui a occasionné une perte de 211 200 \$.
53. Dans le compte de D Corp. à Recherche Capital :
- 571 429 actions de Beleave Inc. ont été vendues, ce qui a occasionné une perte de 282 009 \$;
 - 250 000 actions de Beleave Inc. ont été vendues, ce qui a occasionné une perte de 141 854 \$;
 - 2 500 000 actions de BLOK Technologies Inc. ont été vendues, ce qui a occasionné une perte de 212 540 \$;
 - 5 860 000 actions de Cryotobloc Technologies Corp. ont été vendues, ce qui a occasionné une perte de 335 147 \$;
 - 5 002 500 actions de Green 2 Blue Energy Corp. ont été vendues, ce qui a occasionné une perte de 371 850 \$;
 - 1 208 334 actions de Marapharm Ventures Inc. ont été vendues, ce qui a occasionné une perte de 79 019 \$;
 - 22 950 000 actions de Preveceutical Medical Inc. ont été vendues, ce qui a occasionné une perte de 140 285 \$.
54. Dans le compte de S Corp à Recherche Capital :
- 80 769 actions d'Abattis Bioceuticals Corp ont été vendues, ce qui a occasionné une perte de 2 629 \$;
 - 750 000 actions de Beleave Inc. ont été vendues, ce qui a occasionné une perte de 393 868 \$;
 - 6 666 667 actions de Cryptobloc Technologies Corp. ont été vendues, ce qui a occasionné une perte de 142 703 \$.
55. Dans le compte de KPM à Recherche Capital :
- 5 423 000 actions d'Abattis Bioceuticals Corp ont été vendues, ce qui a occasionné une perte de 408 921 \$;
 - 250 000 actions de Beleave Inc. ont été vendues, ce qui a occasionné une perte de 131 268 \$;
 - 2 500 000 actions de BLOK Technologies Inc. ont été vendues, ce qui a occasionné une perte de 279 110 \$.
56. 5 000 000 d'actions de New Point Exploration Corp. ont été vendues dans le compte d'E SA à Recherche Capital, ce qui a occasionné une perte de 271 494 \$.
- vi. Le produit de la vente des actions était souvent retiré peu de temps après la vente**
57. Dans bien des cas, la totalité ou la majeure partie du produit de la vente des actions a été retiré des comptes peu de temps après la vente.
58. De plus, comme il est indiqué à l'annexe F, de façon générale, peu de fonds, voire aucuns, ont été déposés dans plusieurs des comptes.
59. En particulier, entre mars et octobre 2018 :
- 11 000 000 \$ ont été retirés du compte de JL à Recherche Capital et 1 806 892 \$ y ont été déposés;
 - 5 510 000 \$ ont été retirés du compte de D Corp. à Recherche Capital et aucuns fonds n'y ont été déposés;

- 3 895 000 \$ ont été retirés du compte de S Corp. à Recherche Capital et aucuns fonds n’y ont été déposés;
- 2 688 350 \$ ont été retirés du compte de KPM à Recherche Capital et aucuns fonds n’y ont été déposés;
- 1 353 056 \$ ont été retirés du compte d’E SA à Recherche Capital et 1 000 000 \$ y ont été déposés.

vii. L’activité dans les comptes ne cadrait pas avec la valeur déclarée des actifs liquides nets

60. Parfois, l’activité dans certains des comptes ne cadrait pas avec la valeur estimée des actifs liquides nets déclarée dans leurs formulaires d’ouverture de compte respectifs.
61. Le formulaire d’ouverture du compte de JL à PI indiquait que JL possédait des actifs liquides nets approximatifs de 5 000 000 \$.
62. En janvier 2018, 8 000 000 \$ ont été retirés du compte de JL à PI.
63. Le formulaire d’ouverture du compte de JL à Recherche Capital indiquait que JL possédait des actifs liquides nets approximatifs de 5 000 000 \$.
64. Entre mai et septembre 2018, 11 000 000 \$ ont été retirés du compte de JL à Recherche Capital.
65. Le formulaire d’ouverture du compte de D Corp. à Recherche Capital indiquait des actifs liquides nets de 1 200 000 \$.
66. Entre mars et octobre 2018, 5 510 000 \$ ont été retirés du compte de D Corp. à Recherche Capital.
67. Le formulaire d’ouverture du compte de KPM à Recherche Capital, qui a été approuvé le 14 mars 2018, indiquait des actifs liquides nets approximatifs de 76 000 \$.
68. Le 15 mars 2018, il restait un solde en espèces de 1 581 319 \$ dans le compte de KPM à Recherche Capital.
69. Entre le 21 mars et le 4 juin 2018, 1 900 350 \$ ont été retirés du compte de KPM à Recherche Capital.

Plusieurs demandes de renseignements concernant les comptes ont été faites par le service de la conformité

70. Entre mars et août 2018, le personnel du service de la conformité de Recherche Capital a effectué de nombreuses demandes de renseignements au sujet des comptes.
71. Plus particulièrement, le personnel du service de la conformité de Recherche Capital a effectué des demandes de renseignements au sujet d’environ 32 dépôts d’actions dans les comptes. La plupart du temps, le personnel du service de la conformité de Recherche Capital demandait à M^{me} Sweeney comment les clients avaient acquis les actions et s’ils étaient affiliés à la société de quelque façon que ce soit.
72. En outre, le personnel du service de la conformité de Recherche Capital a effectué environ 16 demandes de renseignements au sujet, entre autres, de l’objet des comptes et de certaines des opérations.
73. M^{me} Sweeney a donné suite à toutes les demandes faites par le personnel du service de la conformité de Recherche Capital, en vérifiant notamment les certificats d’actions qui avaient été présentés pour s’assurer de leur validité.

Le manquement à l’obligation de protection du marché

74. M^{me} Sweeney avait une responsabilité générale de protection du marché à l’égard des comptes.

75. Compte tenu des circonstances présentées précédemment, M^{me} Sweeney aurait dû mener une enquête approfondie sur l'activité dans les comptes. En ne le faisant pas, elle a manqué à son obligation de protection du marché.

Les communications interdites avec les clients

76. Les politiques et procédures de PI prévoyaient que l'ensemble des courriels, de la correspondance électronique et des messages textes de M^{me} Sweeney liés aux activités de PI devait être saisi par le serveur de PI aux fins d'échantillonnage et de conservation des données.
77. De même, les politiques et procédures de Recherche Capital obligeaient M^{me} Sweeney à établir les communications d'entreprise par l'entremise de son adresse courriel officielle de Recherche Capital et lui interdisaient expressément d'envoyer, dans le cadre de ses activités professionnelles, des courriels et des messages instantanés à partir d'une adresse qui n'était pas rattachée au nom de domaine de Recherche Capital.
78. En contravention de ces politiques et procédures, M^{me} Sweeney a établi des communications d'entreprise avec des clients par l'entremise de WhatsApp Messenger et de Signal Messenger, toutes deux des applications de communication de tiers non approuvées.
79. De plus, M^{me} Sweeney a obtenu verbalement auprès des clients toutes les instructions de négociation. Dans certains cas, M^{me} Sweeney a obtenu des instructions verbales en utilisant le système téléphonique de WhatsApp Messenger.
80. Puisque les communications que M^{me} Sweeney a reçues et transmises au moyen de WhatsApp Messenger et de Signal Messenger n'ont pas été saisies, PI et Recherche Capital n'ont pas pu les surveiller ni les conserver.
81. En utilisant WhatsApp Messenger et Signal Messenger pour communiquer avec les clients, M^{me} Sweeney ne s'est pas acquittée de son obligation d'observer des normes de conduite élevées.

PARTIE IV – CONTRAVENTIONS

82. Du fait de la conduite exposée ci-dessus, M^{me} Sweeney a commis les contraventions suivantes aux Règles de l'OCRCVM :

Contravention 1

Entre décembre 2017 et octobre 2018, M^{me} Sweeney a manqué à son obligation de protection du marché, en contravention de la Règle 1400 de l'OCRCVM.

Contravention 2

Entre décembre 2017 et octobre 2018, M^{me} Sweeney a communiqué avec ses clients à l'aide d'applications de communication de tiers non approuvées, en contravention de la Règle 1400 de l'OCRCVM.

PARTIE V – MODALITÉS DE RÈGLEMENT

83. Mme Sweeney accepte les sanctions et les frais suivants :
- a) une amende de 50 000 \$;
 - b) la remise de commissions de 28 806 \$;
 - c) une suspension de son inscription à un titre quelconque auprès de l'OCRCVM d'une durée d'un mois (du 1^{er} au 30 septembre 2022);
 - d) le paiement d'une somme de 15 000 \$ au titre des frais.

84. Si la formation d’instruction accepte l’entente de règlement, M^{me} Sweeney s’engage à payer les sommes mentionnées ci-dessus dans un délai de 30 jours suivant cette acceptation, à moins que le personnel et M^{me} Sweeney ne conviennent d’un autre délai.

PARTIE VI – ENGAGEMENT DU PERSONNEL

85. Si la formation d’instruction accepte l’entente de règlement, le personnel ne prendra pas d’autre mesure contre M^{me} Sweeney relativement aux faits exposés dans la partie III et aux contraventions énoncées à la partie IV de l’entente de règlement, sous réserve du paragraphe ci-dessous.
86. Si la formation d’instruction accepte l’entente de règlement et que M^{me} Sweeney ne se conforme pas aux modalités de l’entente, le personnel peut engager une procédure contre M^{me} Sweeney en vertu de la Règle 8200 de l’OCRCVM. Cette procédure peut se fonder en partie sur les faits exposés dans la partie III.

PARTIE VII – PROCÉDURE D’ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

87. L’entente de règlement est conditionnelle à son acceptation par la formation d’instruction.
88. L’entente de règlement doit être présentée à une formation d’instruction dans le cadre d’une audience de règlement tenue conformément à la procédure exposée aux articles 8215 et 8428 des Règles de l’OCRCVM, ainsi qu’à toute autre procédure dont les parties peuvent convenir.
89. Le personnel et M^{me} Sweeney conviennent que l’entente de règlement constituera la totalité des faits convenus présentés à l’audience de règlement, à moins que les parties ne conviennent que des faits additionnels devraient y être présentés. Si M^{me} Sweeney ne comparaît pas à l’audience de règlement, le personnel peut communiquer des faits pertinents additionnels, sur demande de la formation d’instruction.
90. Si la formation d’instruction accepte l’entente de règlement, M^{me} Sweeney convient de renoncer aux droits qu’elle peut avoir, en vertu des règles de l’OCRCVM et de toute loi applicable, à une autre audience, à un appel ou à une révision.
91. Si la formation d’instruction rejette l’entente de règlement, le personnel et M^{me} Sweeney peuvent conclure une autre entente de règlement, ou le personnel peut demander la tenue d’une audience disciplinaire sur le fondement des mêmes allégations ou d’allégations connexes.
92. Les modalités de l’entente de règlement sont confidentielles jusqu’à leur acceptation par la formation d’instruction.
93. L’entente de règlement sera mise à la disposition du public lorsqu’elle aura été acceptée par la formation d’instruction, et l’OCRCVM en publiera le texte intégral sur son site Internet. L’OCRCVM publiera aussi un sommaire des faits, des contraventions et des sanctions convenues dans l’entente de règlement.
94. Si la présente entente de règlement est acceptée, M^{me} Sweeney convient qu’elle ne fera pas personnellement et que personne ne fera non plus en son nom de déclaration publique incompatible avec celle-ci.
95. L’entente de règlement prendra effet et deviendra obligatoire pour M^{me} Sweeney et le personnel à la date de son acceptation par la formation d’instruction.

PARTIE VIII – SIGNATURE DE L’ENTENTE DE RÈGLEMENT

96. L’entente de règlement peut être signée en plusieurs exemplaires, tous les exemplaires constituant ensemble une entente liant les parties.
97. Une signature télécopiée ou la copie électronique d’une signature sera traitée comme une signature

originale.

FAIT le 15 août 2022.

« Témoin »

Témoin

« Tiffany Sweeney »

Tiffany Sweeney

FAIT le 17 août 2022.

« Témoin »

Témoin

« Lorne Herlin »

Lorne Herlin

Avocat de la mise en application, au nom du personnel de la mise en application de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

L'entente de règlement est acceptée le 25 août 2022 par la formation d'instruction suivante :

« John Rogers »

Président de la formation

« Alexandra Williams »

Membre de la formation

« Bruce Maranda »

Membre de la formation

Annexe A

Dépôt d'un nombre élevé d'actions

Compte de JL à PI

Émetteur	Date à laquelle les actions ont été déposées dans le compte	Nombre d'actions déposées	Méthode de dépôt
Abattis Bioceuticals Corp.	15 décembre 2017	1 722 222	Certificat d'actions
Abattis Bioceuticals Corp.	21 décembre 2017	2 013 178	Certificat d'actions
Abattis Bioceuticals Corp.	4 janvier 2018	3 562 798	Certificat d'actions
Abattis Bioceuticals Corp.	10 janvier 2018	3 197 636	Certificat d'actions
Abattis Bioceuticals Corp.	10 janvier 2018	1 500 000	Certificat d'actions
Abattis Bioceuticals Corp.	26 janvier 2018	3 650 000	Certificat d'actions

Émetteur	Date à laquelle les actions ont été déposées dans le compte	Nombre d'actions déposées	Méthode de dépôt
Abattis Bioceuticals Corp.	26 janvier 2018	3 650 000	Certificat d'actions
Abattis Bioceuticals Corp.	26 janvier 2018	3 650 000	Certificat d'actions
Abattis Bioceuticals Corp.	20 février 2018	387 597	Certificat d'actions
Abattis Bioceuticals Corp.	20 février 2018	75 000	Certificat d'actions
Abattis Bioceuticals Corp.	20 février 2018	2 980 600	Certificat d'actions
Abattis Bioceuticals Corp.	27 février 2018	1 387 596	Certificat d'actions
Abattis Bioceuticals Corp.	8 mars 2018	3 000 000	Certificat d'actions

Compte de JL à Recherche Capital

Émetteur	Date à laquelle les actions ont été déposées dans le compte	Nombre d'actions reçues	Méthode de dépôt
Abattis Bioceuticals Corp.	29 mars 2018	4 000 000	Certificat d'actions
Abattis Bioceuticals Corp.	3 avril 2018	4 000 000	Certificat d'actions
Abattis Bioceuticals Corp.	6 avril 2018	2 518 518	Certificat d'actions
Abattis Bioceuticals Corp.	16 avril 2018	2 156 500	Système d'inscription directe
Abattis Bioceuticals Corp.	10 mai 2018	5 000 000	Certificat d'actions
Abattis Bioceuticals Corp.	14 mai 2018	5 899 183	Certificat d'actions
Abattis Bioceuticals Corp.	7 juin 2018	394 004	Certificat d'actions
Abattis Bioceuticals Corp.	7 juin 2018	394 004	Certificat d'actions
Abattis Bioceuticals Corp.	7 juin 2018	387 597	Certificat d'actions
Abattis Bioceuticals Corp.	19 juillet 2018	4 000 000	Certificat d'actions
Beleave Inc.	9 mai 2018	197 143	Certificat d'actions
Cryptobloc Technologies Corp.	26 juin 2018	2 225 000	Système d'inscription directe
Green 2 Blue Energy Corp.	30 avril 2018	1 250 000	Certificat d'actions
New Point Exploration Corp.	14 août 2018	5 000 000	Certificat d'actions
Speakeasy Cannabis Club	26 juin 2018	300 000	Certificat d'actions
Speakeasy Cannabis Club	5 juillet 2018	500 000	Certificat d'actions

Émetteur	Date à laquelle les actions ont été déposées dans le compte	Nombre d'actions reçues	Méthode de dépôt
Speakeasy Cannabis Club	6 juillet 2018	500 000	Certificat d'actions
Speakeasy Cannabis Club	23 juillet 2018	1 571 429	Certificat d'actions

Compte de D Corp. à PI

Émetteur	Date à laquelle les actions ont été déposées dans le compte	Nombre d'actions reçues	Méthode de dépôt
Kootenay Zinc Corp.	12 février 2018	900 000	Certificat d'actions

Compte de D Corp. à Recherche Capital

Émetteur	Date à laquelle les actions ont été déposées dans le compte	Nombre d'actions reçues	Méthode de dépôt
Affinor Growers Inc.	15 mars 2018	1 268 750	Certificat d'actions
Affinor Growers Inc.	15 mars 2018	1 000 000	Certificat d'actions
Affinor Growers Inc.	19 mars 2018	1 000 000	Certificat d'actions
Affinor Growers Inc.	20 mars 2018	1 000 000	Certificat d'actions
Beleave Inc.	4 mai 2018	571 429	Certificat d'actions
Beleave Inc.	15 juin 2018	250 000	Certificat d'actions
BLOK Technologies inc.	21 juin 2018	2 500 000	Certificat d'actions
Cryptobloc Technologies Corp.	12 juin 2018	6 666 667	Certificat d'actions
Green 2 Blue Energy Corp.	18 avril 2018	5 000 000	Certificat d'actions
Marapharm Ventures Inc.	25 mai 2018	500 000	Certificat d'actions
Marapharm Ventures Inc.	28 mai 2018	708,334	Certificat d'actions
Marapharm Ventures Inc.	18 juin 2018	750 000	Certificat d'actions
Marapharm Ventures Inc.	21 juin 2018	300 000	Certificat d'actions

Émetteur	Date à laquelle les actions ont été déposées dans le compte	Nombre d'actions reçues	Méthode de dépôt
Preveceutical Medical Inc.	29 juin 2018	20 000 000	Certificat d'actions
Preveceutical Medical Inc.	25 juillet 2018	2 300 000	Certificat d'actions
Preveceutical Medical Inc.	25 juillet 2018	650 000	Certificat d'actions

Compte de KPM à Recherche Capital

Émetteur	Date à laquelle les actions ont été déposées dans le compte	Nombre d'actions déposées	Méthode de dépôt
Abattis Bioceuticals Corp.	15 mars 2018	5 449 591	Certificat d'actions
Beleave Inc.	15 juin 2018	250 000	Certificat d'actions
BLOK Technologies inc.	22 juin 2018	2 500 000	Certificat d'actions

Compte de S Corp. à Recherche Capital

Émetteur	Date à laquelle les actions ont été déposées dans le compte	Nombre d'actions reçues	Méthode de dépôt
Abattis Bioceuticals Corp.	13 juillet 2018	80,769	Certificat d'actions
Beleave Inc.	15 juin 2018	750 000	Certificat d'actions
Cryptobloc Technologies Corp.	12 juin 2018	6 666 667	Certificat d'actions
Marapharm Ventures Inc.	25 mai 2018	966,667	Certificat d'actions
Marapharm Ventures Inc.	28 mai 2018	700 000	Certificat d'actions
Marapharm Ventures Inc.	6 juin 2018	1 083 667	Certificat d'actions
Marapharm Ventures Inc.	13 juin 2018	2 000 000	Certificat d'actions

Compte d'E SA à Recherche Capital

Émetteur	Date à laquelle les actions ont été déposées dans le compte	Nombre d'actions déposées	Méthode de dépôt

New Point Exploration Corp.	10 août 2018	5 000 000	Certificat d'actions
-----------------------------	--------------	-----------	----------------------

Annexe B

Actions d'un même émetteur déposées à peu près au même moment

Émetteur	Compte	Date à laquelle les actions ont été déposées dans le compte	Nombre d'actions reçues	Méthode de dépôt
Abattis Bioceuticals Corp.	Compte de JL à PI	8 mars 2018	3 000 000	Certificat d'actions
Abattis Bioceuticals Corp.	Compte de KPM à Recherche Capital	15 mars 2018	5 449 591	Certificat d'actions
Abattis Bioceuticals Corp.	Compte de JL à Recherche Capital	29 mars 2018	4 000 000	Certificat d'actions
Affinor Growers Inc.	Compte de JL à Recherche Capital	13 mars 2018	3 055 893	Transfert
Affinor Growers Inc.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	15 mars 2018	1 268 750	Certificat d'actions
Affinor Growers Inc.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	15 mars 2018	1 000 000	Certificat d'actions
Affinor Growers Inc.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	19 mars 2018	1 000 000	Certificat d'actions
Affinor Growers Inc.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	20 mars 2018	1 000 000	Certificat d'actions
Beleave Inc.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	4 mai 2018	571 429	Certificat d'actions
Beleave Inc.	Compte de JL à Recherche Capital	9 mai 2018	197 143	Certificat d'actions
Beleave Inc.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	15 juin 2018	250 000	Certificat d'actions
Beleave Inc.	Compte de KPM à Recherche Capital	15 juin 2018	250 000	Certificat d'actions
Beleave Inc.	Compte de S Corp. à Recherche Capital	15 juin 2018	750 000	Certificat d'actions
BLOK Technologies inc.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	21 juin 2018	2 500 000	Certificat d'actions

Émetteur	Compte	Date à laquelle les actions ont été déposées dans le compte	Nombre d'actions reçues	Méthode de dépôt
BLOK Technologies inc.	Compte de KPM à Recherche Capital	22 juin 2018	2 500 000	Certificat d'actions
Cryptobloc Technologies Corp.	Compte de S Corp. à Recherche Capital	12 juin 2018	6 666 667	Certificat d'actions
Cryptobloc Technologies Corp.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	12 juin 2018	6 666 667	Certificat d'actions
Cryptobloc Technologies Corp.	Compte de JL à Recherche Capital	26 juin 2018	2 225 000	Système d'inscription directe
Green 2 Blue Energy Corp.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	18 avril 2018	5 000 000	Certificat d'actions
Green 2 Blue Energy Corp.	Compte de JL à Recherche Capital	30 avril 2018	1 250 000	Certificat d'actions
Marapharm Ventures Inc.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	25 mai 2018	500 000	Certificat d'actions
Marapharm Ventures Inc.	Compte de S Corp. à Recherche Capital	25 mai 2018	966 667	Certificat d'actions
Marapharm Ventures Inc.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	28 mai 2018	708 334	Certificat d'actions
Marapharm Ventures Inc.	Compte de S Corp. à Recherche Capital	28 mai 2018	700 000	Certificat d'actions
Marapharm Ventures Inc.	Compte de S Corp. à Recherche Capital	6 juin 2018	1 083 667	Certificat d'actions
Marapharm Ventures Inc.	Compte de S Corp. à Recherche Capital	13 juin 2018	2 000 000	Certificat d'actions
Marapharm Ventures Inc.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	18 juin 2018	750 000	Certificat d'actions
Marapharm Ventures Inc.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	21 juin 2018	300 000	Certificat d'actions

Émetteur	Compte	Date à laquelle les actions ont été déposées dans le compte	Nombre d'actions reçues	Méthode de dépôt
New Point Exploration Corp.	Compte d'E SA à Recherche Capital	10 août 2018	5 000 000	Certificat d'actions
New Point Exploration Corp.	Compte de JL à Recherche Capital	14 août 2018	5 000 000	Certificat d'actions

Annexe C

Actions achetées sous le régime d'une dispense de prospectus

Émetteur	Compte	Date à laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Prix d'achat	Méthode de dépôt	Date de l'avis d'émission de titres effectuée par placement privé (formulaire 9)
Abattis Bioceuticals Corp.	Compte de JL à PI	15 décembre 2017	1 722 222	309 999 \$	Certificat d'actions	14 décembre 2017
Abattis Bioceuticals Corp.	Compte de JL à PI	21 décembre 2017	2 013 178	865 666 \$	Certificat d'actions	19 décembre 2017
Abattis Bioceuticals Corp.	Compte de JL à PI	4 janvier 2018	3 562 798	1 532 003 \$	Certificat d'actions	4 janvier 2018
Abattis Bioceuticals Corp.	Compte de JL à PI	10 janvier 2018	3 197 636	1 406 959 \$	Certificat d'actions	9 janvier 2018
Abattis Bioceuticals Corp.	Compte de JL à PI	10 janvier 2018	1 500 000	666 000 \$	Certificat d'actions	9 janvier 2018
Abattis Bioceuticals Corp.	Compte de JL à PI	20 février 2018	387 597	166 666 \$	Certificat d'actions	19 décembre 2017
Abattis Bioceuticals Corp.	Compte de S Corp. à Recherche Capital	13 juillet 2018	80 769	11 812 \$	Certificat d'actions	7 juin 2018
Affinor Growers Inc.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	15 mars 2018	1 268 750	203 000 \$	Certificat d'actions	8 mars 2018
Affinor Growers Inc.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	15 mars 2018	1 000 000	160 000 \$	Certificat d'actions	8 mars 2018
Affinor Growers Inc.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	19 mars 2018	1 000 000	160 000 \$	Certificat d'actions	8 mars 2018
Affinor Growers Inc.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	20 mars 2018	1 000 000	160 000 \$	Certificat d'actions	8 mars 2018
Beleave Inc.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	4 mai 2018	571 429	1 000 000 \$	Certificat d'actions	27 avril 2018
Beleave Inc.	Compte de JL à Recherche Capital	9 mai 2018	197 143	345 000 \$	Certificat d'actions	27 avril 2018

Émetteur	Compte	Date à laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Prix d'achat	Méthode de dépôt	Date de l'avis d'émission de titres effectuée par placement privé (formulaire 9)
Beleave Inc.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	15 juin 2018	250 000	500 000 \$	Certificat d'actions	12 juin 2018
Beleave Inc.	Compte de KPM à Recherche Capital	15 juin 2018	250 000	500 000 \$	Certificat d'actions	12 juin 2018
Beleave Inc.	Compte de S Corp. à Recherche Capital	15 juin 2018	750 000	1 500 000 \$	Certificat d'actions	12 juin 2018
BLOK Technologies inc.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	21 juin 2018	2 500 000	500 000 \$	Certificat d'actions	7 juin 2018
BLOK Technologies inc.	Compte de KPM à Recherche Capital	22 juin 2018	2 500 000	500 000 \$	Certificat d'actions	7 juin 2018
Cryptobloc Technologies Corp.	Compte de S Corp. à Recherche Capital	12 juin 2018	6 666 667	1 000 000 \$	Certificat d'actions	5 juin 2018
Cryptobloc Technologies Corp.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	12 juin 2018	6 666 667	1 000 000 \$	Certificat d'actions	5 juin 2018
Kootenay Zinc Corp.	Compte de D Corp. à PI	12 février 2018	900 000	243 000 \$	Certificat d'actions	2 février 2018
Marapharm Ventures Inc.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	25 mai 2018	500 000	300 000 \$	Certificat d'actions	1 ^{er} juin 2018
Marapharm Ventures Inc.	Compte de S Corp. à Recherche Capital	25 mai 2018	966 667	580 000 \$	Certificat d'actions	1 ^{er} juin 2018
Marapharm Ventures Inc.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	28 mai 2018	708 334	425 000 \$	Certificat d'actions	1 ^{er} juin 2018
Marapharm Ventures Inc.	Compte de S Corp. à Recherche Capital	28 mai 2018	700 000	420 000 \$	Certificat d'actions	1 ^{er} juin 2018
Marapharm Ventures Inc.	Compte de S Corp. à Recherche Capital	13 juin 2018	2 000 000	1 200 000 \$	Certificat d'actions	12 juin 2018
Preveceutical Medical Inc.	Compte de D Corp. à Recherche Capital	29 juin 2018	20 000 000	1 000 000 \$	Certificat d'actions	29 juin 2018
Speakeasy Cannabis Club	Compte de JL à Recherche Capital	5 juillet 2018	500 000	500 000 \$	Certificat d'actions	24 mai 2018
Speakeasy Cannabis Club	Compte de JL à Recherche Capital	6 juillet 2018	500 000	500 000 \$	Certificat d'actions	24 mai 2018
Speakeasy Cannabis Club	Compte de JL à Recherche Capital	23 juillet 2018	1 571 429	1 100 000 \$	Certificat d'actions	23 juillet 2018

Annexe D

Réception et vente des actions

Abattis Bioceuticals Corp.

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues
Compte de JL à PI	Du 19 décembre 2017 au 9 mars 2018	30 776 628	Du 15 décembre 2017 au 23 février 2018	393 696	Du 13 décembre 2017 au 2 mars 2018	30 961 668
Compte de KPM à Recherche Capital	15 mars 2018	5 449 591			Du 14 mars 2018 au 15 mars 2018	5 423 000
Compte de JL à Recherche Capital	Du 29 mars 2018 au 19 juillet 2018	28 749 806	Du 1 ^{er} mai 2018 au 8 mai 2018	2 304 874	Du 22 mars 2018 au 24 juillet 2018	31 309 886
Compte de S Corp. à Recherche Capital	13 juillet 2018	80 769			12 juillet 2018	80 769

Affinor Growers Inc.

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues
Compte de D Corp. à Recherche Capital	15 mars 2018, 19 mars 2018 et 20 mars 2018	4 268 750			Du 14 mars 2018 au 28 mars 2018	4 268 750

Beleave Inc.

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues
Compte de D Corp. à Recherche Capital	4 mai 2018	571 429			Du 2 mai 2018 au 7 mai 2018	571 429
Compte de JL à Recherche Capital	9 mai 2018	197 143	2 mai 2018 et 4 mai 2018	142 103	Du 19 avril 2018 au 9 mai 2018	339 246

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues
Compte de D Corp. à Recherche Capital	15 juin 2018	250 000			Du 11 juin 2018 au 10 juillet 2018	240 000
Compte de KPM à Recherche Capital	15 juin 2018	250 000			Du 11 juin 2018 au 11 juillet 2018	250 000
Compte de S Corp. à Recherche Capital	15 juin 2018	750 000			Du 11 juin 2018 au 12 juillet 2018	750 000

BLOK Technologies Inc.

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues
Compte de D Corp. à Recherche Capital	21 juin 2018	2 500 000			Du 7 juin 2018 au 18 juillet 2018	2 500 000
Compte de KPM à Recherche Capital	22 juin 2018	2 500 000			Du 21 juin 2018 au 26 juillet 2018	2 500 000

Cryptobloc Technologies

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues
Compte de S Corp. à Recherche Capital	12 juin 2018	6 666 667			Du 12 juin 2018 au 21 juin 2018	6 666 667
Compte de D Corp. à Recherche Capital	12 juin 2018	6 666 667			Du 12 juin 2018 au 20 juin 2018	5 860 000

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues
Compte de JL à Recherche Capital	26 juin 2018	2 225 000	Du 12 juin 2018 au 15 juin 2018	605 000	Du 22 mai 2018 au 27 juin 2018	2 757 000

Green 2 Blue Energy Corp.

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues
Compte de D Corp. à Recherche Capital	18 avril 2018	5 000 000	20 avril 2018	2 500	Du 17 avril 2018 au 20 avril 2018	5 002 500
Compte de JL à Recherche Capital	30 avril 2018	1 250 000	26 avril 2018	762 000	Du 6 avril 2018 au 23 avril 2018	2 012 000

Kootenay Zinc Corp.

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues
Compte de D Corp. à PI	12 février 2018	900 000	15 février 2018	121 000	Du 13 février 2018 au 7 mars 2018	1 021 000

Marapharm Ventures Inc.

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues
Compte de D Corp. à Recherche Capital	25 mai 2018 et 28 mai 2018	1 208 334			Du 22 mai 2018 au 30 mai 2018	1 208 334

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues
Compte de S Corp. à Recherche Capital	25 mai 2018 et 28 mai 2018	1 666 667			Du 22 mai 2018 au 30 mai 2018	1 666 667
Compte de S Corp. à Recherche Capital	6 juin 2018 et 13 juin 2018	3 083 667			Du 5 juin 2018 au 18 juin 2018	3 083 667
Compte de D Corp. à Recherche Capital	18 juin 2018 et 21 juin 2018	1 050 000	27 juin 2018	127 500	Du 11 juin 2018 au 29 juin 2018	1 177 500

New Point Exploration Corp.

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues
Compte d'E SA à Recherche Capital	10 août 2018	5 000 000			Du 31 juillet 2018 au 2 août 2018	5 000 000
Compte de JL à Recherche Capital	14 août 2018	5 000 000			Du 26 juillet 2018 au 31 juillet 2018	5 000 000

Preveceutical Medical Inc.

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues
Compte de D Corp. à Recherche Capital	29 juin 2018 et 25 juillet 2018	22 950 000			Du 26 juin 2018 au 3 août 2018	22 950 000

Annexe E

Profits (pertes) sur opérations

Abattis Bioceuticals Corp.

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues	Profits (pertes)
Compte de KPM à Recherche Capital	15 mars 2018	5 449 591			Du 14 mars 2018 au 15 mars 2018	5 423 000	(408 921 \$)
Compte de S Corp. à Recherche Capital	13 juillet 2018	80 769			12 juillet 2018	80 769	(2 629 \$)

Affinor Growers Inc.

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues	Profits (pertes)
Compte de D Corp. à Recherche Capital	15, 19 et 20 mars 2018	4 268 750			Du 14 mars 2018 au 28 mars 2018	4 268 750	13 851 \$

Beleave Inc.

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues	Profits (pertes)
Compte de D Corp. à Recherche Capital	4 mai 2018	571,429			Du 30 avril 2018 au 7 mai 2018	571,429	(282 009 \$)
Compte de D Corp. à Recherche Capital	15 juin 2018	250 000	15 mai 2018 et 16 mai 2018	268 000	Du 11 juin 2018 au 10 juillet 2018	250 000	(141 854 \$)
Compte de KPM à Recherche Capital	15 juin 2018	250 000			Du 11 juin 2018 au 11 juillet 2018	250 000	(131 268 \$)

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues	Profits (pertes)
Compte de S Corp. à Recherche Capital	15 juin 2018	750 000			Du 11 juin 2018 au 12 juillet 2018	750 000	(393 868 \$)

BLOK Technologies Inc.

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues	Profits (pertes)
Compte de D Corp. à Recherche Capital	21 juin 2018	2 500 000			Du 7 juin 2018 au 18 juillet 2018	2 500 000	(212 540 \$)
Compte de KPM à Recherche Capital	22 juin 2018	2 500 000			Du 21 juin 2018 au 26 juillet 2018	2 500 000	(279 110 \$)

Cryptobloc Technologies

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues	Profits (pertes)
Compte de S Corp. à Recherche Capital	12 juin 2018	6 666 667			Du 12 juin 2018 au 21 juin 2018	6 666 667	(142 703 \$)
Compte de JL à Recherche Capital	26 juin 2018	2 225 000	Du 12 juin 2018 au 15 juin 2018	605 000	Du 22 mai 2018 au 27 juin 2018	2 757 000	(211 200 \$)
Compte de D Corp. à Recherche Capital	12 juin 2018	6 666 667			Du 12 juin 2018 au 20 juin 2018	5 860 000	(335 147 \$)

Green 2 Blue Energy Corp.

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues	Profits (pertes)
Compte de D Corp. à Recherche Capital	18 avril 2018	5 000 000	20 avril 2018	2 500	Du 17 avril 2018 au 20 avril 2018	5 002 500	(371 850 \$)

Kootenay Zinc Corp.

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues	Profits (pertes)
Compte de D Corp. à PI	12 février 2018	900 000	15 février 2018	121 000	Du 13 février 2018 au 7 mars 2018	1 021 000	212 528 \$

Marapharm Ventures Inc.

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues	Profits (pertes)
Compte de D Corp. à Recherche Capital	25 mai 2018 et 28 mai 2018	1 208 334			Du 22 mai 2018 au 30 mai 2018	1 208 334	(79 019 \$)

New Point Exploration Corp.

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues	Profits (pertes)
Compte d'E SA à Recherche Capital	10 août 2018	5 000 000			Du 31 juillet 2018 au 2 août 2018	5 000 000	(271 494 \$)

Preveceutical Medical Inc.

Compte	Période durant laquelle les actions ont été reçues dans le compte	Nombre d'actions reçues	Période durant laquelle des actions supplémentaires ont été achetées sur le marché	Nombre d'actions supplémentaires achetées sur le marché	Période durant laquelle les actions ont été vendues	Nombre d'actions vendues	Profits (pertes)
Compte de D Corp. à Recherche Capital	29 juin 2018 et 25 juillet 2018	22 950 000			Du 26 juin 2018 au 3 août 2018	22 950 000	(140 285 \$)

Annexe F

Fonds déposés dans les comptes et retirés de ces comptes

Compte de JL à Recherche Capital

Date	Mode de dépôt des fonds	Montant déposé	Montant retiré
14 mars 2018	Virement	1 742 544 \$	
5 avril 2018	Virement	32 812 \$	
5 avril 2018	Virement	31 536 \$	
7 mai 2018	Chèque		5 000 000 \$
16 août 2018	Chèque		5 000 000 \$
11 septembre 2018	Chèque		1 000 000 \$
Total		1 806 892 \$	11 000 000 \$

Compte de D Corp. à Recherche Capital

Date	Mode de dépôt des fonds	Montant déposé	Montant retiré
22 mars 2018	Chèque		534 000 \$
4 avril 2018	Chèque		152 850 \$
24 avril 2018	Chèque		1 128 150 \$
25 mai 2018	Chèque		1 000 000 \$
31 mai 2018	Chèque		345 000 \$
26 juin 2018	Chèque		1 000 000 \$
5 juillet 2018	Chèque		400 000 \$
20 août 2018	Chèque		500 000 \$
15 octobre 2018	Chèque		450 000 \$
Total			5 510 000 \$

Compte de S Corp. à Recherche Capital

Date	Mode de dépôt des fonds	Montant déposé	Montant retiré
29 mai 2018	Chèque		500 000 \$
31 mai 2018	Chèque		460 000 \$
7 juin 2018	Chèque		440 000 \$
14 juin 2018	Chèque		1 000 000 \$
21 juin 2018	Chèque		895 000 \$
4 juillet 2018	Chèque		600 000 \$

Date	Mode de dépôt des fonds	Montant déposé	Montant retiré
Total			3 895 000 \$

Compte de KPM à Recherche Capital

Date	Mode de dépôt des fonds	Montant déposé	Montant retiré
21 mars 2018	Chèque		700 350 \$
22 juin 2018	Chèque		350 000 \$
24 juin 2018	Chèque		350 000 \$
6 juin 2018	Chèque		250 000 \$
4 juin 2018	Chèque		250 000 \$
9 juillet 2018	Chèque		400 000 \$
27 juillet 2018	Chèque		388 000 \$
Total			2 688 350 \$

Compte d'E SA à Recherche Capital

Date	Mode de dépôt des fonds	Montant déposé	Montant retiré
8 août 2018	Chèque	1 000 000 \$	
16 août 2018	Chèque		1 353 056 \$
Total		1 000 000 \$	1 353 056 \$

© Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, 2023. Tous droits réservés.